



Bulletin d'information du 2° semestre 2020 e 2020 - Valable du : 1º janvier 2021 au 30 juin 2021

Chers Associés,

Contexte économique et marché de l'immobilier d'entreprise

La crise sanitaire a impacté la croissance du PIB mondial, négative en 2020. Toutes les économies ont été mises à l'épreuve et le marché du travail est resté affaibli.

Sur le marché locatif européen de l'immobilier d'entreprise, l'activité des bureaux a ralenti significativement en 2020 : par exemple l'Ile-de-France a connu un recul de 45 % sur 1 an des m² loués tandis qu'à Amsterdam la baisse est moindre. Cela a eu pour conséquence une hausse de la vacance. Dans les quartiers centraux des affaires, la vacance est souvent plus limitée et les valeurs locatives des meilleurs actifs se maintiennent dans l'ensemble.

L'investissement en immobilier d'entreprise en Europe est en recul de 22 % environ en 2020 mais reste proche de la moyenne décennale. Les investisseurs ont privilégié les meilleurs actifs sécurisés dont certains affichent des hausses de valeurs d'immeubles.

Les commerces alimentaires ont montré une certaine résistance face à la situation sanitaire. En revanche, les hôtels comme les commerces non alimentaires ont été affectés par les fermetures temporaires et les valeurs de certains actifs ont baissé.

En 2021, le scénario économique central attendu en Europe est celui d'une reprise économique mondiale mais instable en raison de flambées épidémiques et de mesures de confinement. L'activité locative des bureaux pourrait croître, cependant un certain attentisme des entreprises devrait perdurer. Dans des quartiers centraux des affaires la vacance serait modérée, les loyers pouvant y être moins impactés que dans les secteurs géographiques où l'offre est supérieure à la demande. Sur le marché de l'investissement malgré des rendements locatifs prime (meilleurs emplacements) bas, l'intérêt des investisseurs pour l'immobilier devrait rester présent dans un environnement de taux financiers bas.

Votre SCPI et ses perspectives

Dans cette situation économique inédite, la SCPI Rivoli Avenir Patrimoine a prouvé sa capacité à amortir les chocs de la crise et tenir ses objectifs de performances.

Amundi Immobilier a accompagné certains locataires dont les locaux ont été fermés en leur accordant un abandon de loyer en novembre, et les pouvoirs publics ont accepté de soutenir les bailleurs en octroyant aux associés un crédit d'impôt exceptionnel de 50 % des abandons de loyer.

- Une distribution de dividendes 2020 de 97 %, proche de celle annoncée avant la pandémie : grâce aux réserves constituées et à notre capacité de recouvrement des loyers, engagée avec pragmatisme auprès de nos locataires en difficulté tout en préservant l'intérêt des porteurs de parts, nous avons atteint des taux d'encaissement de loyers satisfaisants. Le taux de 78,62 % au 1er semestre 2020 s'est redressé à 86,96 % au 2e semestre 2020.
 - Face aux incertitudes économiques et au manque de visibilité sur la situation des locataires, nous avons agi avec prudence dès le $1^{\rm er}$ trimestre en révisant les trois $1^{\rm ers}$ acomptes de dividendes fixés à 70 %, 80 % et 85 % de l'acompte trimestriel prévisionnel initialement estimé à 2,70 \odot par part (avant Covid). Au 31/12/2020, au regard du résultat, de l'encaissement final et des réserves de votre SCPI, nous avons décidé de verser un acompte exceptionnellement élevé de 4,15 \odot par part au \odot trimestre, soit une distribution annuelle de 10,50 \odot (97 % de celle envisagée début 2020).
- Un rendement du produit SCPI Rivoli Avenir Patrimoine performant, avec un taux de distribution de 3,48 %. Ce taux (distribution / prix moyen de souscription) lui confère en 2020 un atout, comparé à la rentabilité des autres types de placements hors immobilier (Livret A obligations d'Etat,...). Le taux de rentabilité interne (TRI) 10 ans ressort quant à lui à 6,93 %.
- Une valeur des actifs immobiliers qui résiste bien. La qualité de notre patrimoine par sa diversification sectorielle majoritairement en bureaux, et géographique située notamment en Europe a porté ses fruits. Les valeurs des immeubles se sont globalement bien tenues, et expliquent qu'il n'y a donc eu aucun impact sur la valeur de prix des parts.
- Enfin, dans cet environnement incertain, les associés ont attesté de leur confiance, et nous n'avons pas relevé de nette accélération des demandes de retrait par rapport aux années précédentes. La collecte est restée positive et la liquidité des parts a pu être assurée.

La collecte nette investissable s'élève pour 2020 à 203 M€ dont 38 M€ sur le 2e semestre. Le patrimoine immobilier de votre SCPI a évolué au cours du semestre avec plusieurs acquisitions parmi lesquelles :

- Un immeuble de bureaux neuf entièrement loué situé à Malakoff (92) pour 60 M€,
- Un immeuble de bureaux en cours de construction à Madrid (livraison fin 2022), loué partiellement à un leader mondial des cosmétiques,
- Plusieurs actifs de commerces alimentaires détenus via une SCI.

Sept cessions ont été réalisées, dont :

- Un immeuble de bureaux à Paris (13°) cédé pour 26,5 M€ loué jusqu'à fin 2019, situé dans une zone à dominante résidentielle. La vacance sur la zone risquait toutefois de peser sur les valeurs locatives et a motivé sa cession.
- Un immeuble de bureaux à Paris (20e) détenu dans la SCI LALI.
- Trois galeries commerciales à Dijon Chenove, Valence et Montauban. La vacance rencontrée sur ces sites valide la stratégie de privilégier les commerces alimentaires et les commerces pied d'immeubles en zone prime.

Le taux d'occupation financier se stabilise à 83,53 %. Les actions en cours devraient améliorer la situation locative dans les prochains mois (commercialisation des immeubles en restructuration, cession de certains actifs vides, renouvellement de baux arrivant à échéance,...).

En ce début d'année 2021, la situation sanitaire risque encore de peser sur l'ensemble de l'économie. **Nous restons prudents et prévoyons pour le 1ºr trimestre 2021 de distribuer 2,50 \in par part, soit 10 \in en base annuelle. En fonction des évènements favorables qui interviendraient les trimestres prochains, la distribution pourrait être ajustée et atteindre jusqu'à 10,80 \in par part en 2021.**

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons une très bonne année 2021.

Bien cordialement.

Anne Duperche Rabant, gérante de la SCPI

Chiffres clés

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Nombre d'immeubles (1)	126	174	184
Surface totale (en m²)	527 339	607 689	693 674
Taux d'occupation financier ⁽¹⁾	88,09 % (3)	88,78 % (3)	85,67 % (3)
Capital social (en €)	1 427 220 150	1632 828 000	1742 711 250
Valeur de réalisation par part (en €) (1)	260,64	275,16	n.c
Valeur IFI résident (en €) ⁽⁴⁾	236,59	241,64	n.c
Valeur IFI non résident ⁴ (en €)	213,73	211,51	n.c
Dividende brut par part (en €) avant imposition (2)	10,80	10,80	10,50
Capitalisation (en €)	2 778 321 892	3 243 884 960	3 531 894 800
Nombre de parts	9 514 801	10 885 520	11 618 075
Nombre d'associés	30 671	33 013	34 126
Prix de souscription par part (en €)	292,00	298,00	304,00
Prix de retrait par part (en €)	267,50	272,99	279,70

(1) Voir glossaire. (2) Montant cumulé à la fin de la période. (3) Taux annuel. (4) Impôt sur la Fortune Immobilière (cf. Fiscalité) n.c.; non communiqué, en cours d'établissement.

Distribution des revenus

Dividende 2020 (avant imposition)	10,50€
Acomptes de distribution 2020	
1 ^{er} trimestre (versement le 20/04/2020)	1,89 €
2e trimestre (versement le 20/07/2020)	2,16 €
3e trimestre (versement le 20/10/2020)	2,30 €
4e trimestre (versement le 20/01/2021)	4,15 €
Prochain acompte prévu vers le 20/04/2021	

■ Acomptes de distribution du 2^e semestre 2020, par part en jouissance

3^e trimestre

Acompte distribué par part	2,30 €
Dont revenus financiers	0,1682€
- issus de placements financiers	0,0528€
- issus de valeurs mobilières	0,1154 €
Prélèvements sur les revenus financiers (cf. rubrique Fiscalité):

Prélèvements sociaux sur les revenus financiers (17,2 %)
 O,0289 €

 Prélèvement à la source sur les revenus financiers à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu (12,8 %)*

4^e trimestre

Acompte distribué par part	4,15 €
Dont revenus financiers	0,1656 €
- issus de placements financiers	0,0336 €
- issus de valeurs mobilières	0,1320 €

Prélévements sur les revenus financiers (cf. rubrique Fiscalité):

- Prélèvements sociaux sur les revenus financiers (17,2 %)
 Prélèvement à la source sur les revenus financiers à titre
 0,0212 €
- Prélèvement à la source sur les revenus financiers à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu (12,8 %)*

Évolution du patrimoine (Données indiquées en quote-part de la SCPI lorsque les actifs sont détenus dans des SCI, indivisions ou OPPCI) **Acquisitions**

Adresse	A/PA/LVT/VTE*	Type d'actif	Surface (en m²)	Prix d'acquisition AEM* (en €)	Loyer annuel HT/HC* (en €)	Date d'acquisition
15 rue des Belles Feuilles - 75016 Paris (via la SCI Ekinox)	A	Commerces	1840	20 988 625	798 036	24/07/2020
54 boulevard d'Alsace - 06400 Cannes (via la SCI Ekinox)	A	Commerces	2 098	13 431 020	576 828	24/07/2020
148-164 avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff (via la SCI Gantram)	A	Bureaux	6 074	59 708 250	2 190 299	27/07/2020
Lots Les Docks de Marseille - 13002 Marseille (via l'OPPCI Ergamundi)	A	Commerces	411	1160 250	49 212	29/07/2020
Calle de Alcala, 544-546 - Madrid - Espagne (via la SCI Lahranis)	VTE	Bureaux	15 328	50 971 219	3 269 754	05/08/2020
83-85 boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris	A	Bureaux	3 146	23 400 000	976 664	10/09/2020
Grand Central - Adam Riese Strasse 60327 Francfort - Allemagne (via l'OPPCI Ergamundi)	LVT	Bureaux	9 750	70 637 571	2 571 772	30/11/2020
Centre Commercial Chateaufarine - 2 rue René Char - 25000 Besançon (via la SCI AMR)	A	Commerces	2 045	7 613 050	386 778	23/12/2020
1383 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville (via la SCI AMR)	A	Commerces	1089	5 537 132	235 328	23/12/2020
Centre Commercial La Foux - 120 rond point de la Foux - 83580 Gassin (via la SCI AMR)	A	Commerces	2 013	10 353 530	517 678	23/12/2020
111 rue Jean Jaures - 92800 Puteaux (via la SCI AMR)	A	Commerces	1169	6 536 898	264 744	23/12/2020
1002 avenue de la République - 59700 Marcq en Barœul (via la SCI AMR)	A	Commerces	1955	9 054 587	413 156	23/12/2020
Parc logistique du Pont de Normandie II - 76430 Sandouville (via la SCI AREELI)	A	Logistique	10 969	7 402 500	444 600	06/10/2020
ZAC Ecoparc III - 27400 Heudebouville (via la SCI AREELI)	A	Logistique	6 684	6 610 871	278 761	17/12/2020
Crèche - 39 avenue Trudaine - 75009 Paris (via la SCI Trudaine)	A	Activité	234	2 851 852	115 500	10/12/2020

Cessions

Adresse	V/PV*	Type d'actif	Surface (en m²)	Valeur nette comptable (en €)	Date de vente	Prix de vente HD* (en €)
15 avenue du Québec - 91140 Villebon Sur Yvette (via la SCI Villebon 504)	٧	Logistique	153	117 931	26/05/2020	172 900
247-255 boulevard Pereire - 75017 Paris	٧	Bureaux	2 235	18 188 576	10/09/2020	29 000 000
9 - 35 rue Pierre de Coubertin - 75013 Paris (en indivision)	V	Bureaux	5 415	26 401 578	28/10/2020	26 500 000
Centre commercial 58 rue de Longvic - 21800 Chenôve (en indivision)	٧	Commerces	3 460	8 137 940	23/12/2020	5 612 722
33 rue Paul Meurice - 75020 Paris (via la SCI LALI)	٧	Bureaux	3 843	20 691 176	15/12/2020	22 717 200
CC Géant - Avenue de Romans - 26000 Valence (via la SCI AMR)	٧	Commerces	2 559	7 109 370	23/12/2020	4 633 470
CC Albasud - 115 avenue de l'Europe - 82000 Montauban (via la SCI AMR)	٧	Commerces	1 685	5 093 280	23/12/2020	2 192 940

^(*) A = Acquisition - PA = Promesse d'acquisition - LVT = Livraison Vente à Terme - VTE= Vente à terme engagée - AEM = Acte en main - HT/HC = Hors Taxes/Hors Charges - V = Vente - PV = Promesse de vente - HD = Hors Droits.

^{*} Impôt de 12,8 % non prélevé aux associés ayant demandé la dispense.

^{*} Impôt de 12,8 % non prélevé aux associés ayant demandé la dispense.

Situation locative du semestre (Données indiquées en quote-part de la SCPI lorsque les actifs sont détenus dans des SCI, indivisions ou OPPCI)

Principales locations / relocations

Adresse	Type de surface	Relocation / Location	Surface (en m²)	Date d'effet	Durée du bail	Dernier loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel HT/HC* (en K€)
24 boulevard Vital Bouhot - 92200 Neuilly-sur-Seine (en indivision)	Bureaux	Location	3 462	01/11/2020	10 ans ferme	1993	1698
10 place de la Joliette - 13002 Marseille (via l'OPPCI Ergamundi)	Bureaux	Location	1658	01/09/2020	6/9 ans	N/A	367
9 rue Leo Delibes - 75016 Paris	Bureaux	Location	456	01/07/2020	6/9 ans	200	217
rue Marcel Mérieux - 69960 Corbas	Logistique	Location	3842	01/09/2020	6/9 ans	193	197
98 rue de Sèvres / 60 rue de Saxe - 75007 Paris	Bureaux	Location	285	01/07/2020	3/6/9 ans	103	124
10 place de la Joliette - 13002 Marseille (via l'OPPCI Ergamundi)	Bureaux	Location	566	01/07/2020	9 ans ferme	N/A	122

^{*} Hors Taxes/Hors Charges.

Principales libérations

Adresse	Type de surface	Surface (en m²)	Date d'effet	Perte annuelle de loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel de marché HT/HC* (en K€)
15 rue Cognacq Jay - 75007 Paris	Bureaux	4 606	31/12/2020	2 045	2 130
166 rue du Faubourg St Honoré - 75008 Paris	Bureaux	1 187	30/09/2020	669	890
45 rue des Vinaigriers - 75010 Paris	Bureaux	1584	30/09/2020	631	630
140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris (en indivision)	Bureaux	641	31/07/2020	362	450
140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris (en indivision)	Bureaux	642	01/08/2020	365	428
Rue Marcel Mérieux - 69960 Corbas	Logistique	3 842	16/08/2020	193	190
* Hore Tayor / Hore Chargos					

^{*} Hors Taxes/Hors Charges

Taux d'occupation financier du 2^e semestre 2020



Locaux occupés: 89,28 %

- Taux d'Occupation financier: 83,53 %
- Locaux sous franchise de loyer: 5,75 %

Locaux vacants: 10,72 %

- Locaux en recherche de locataires : 7,46 %
- Locaux sous promesse de vente : 1,41 %
- Locaux en travaux de restructuration : 1,85 %

Le taux d'occupation du $2^{\rm e}$ semestre 2020 est de 83,53 % contre 83,23 % au $1^{\rm er}$ semestre 2020.

Taux d'encaissement

Le taux d'encaissement du 2° semestre 2020 est de 86,96 % contre 78,62 % au 1° semestre 2020.

Les taux d'encaissement par semestre sont calculés aux dates d'arrêtés comptables au 30/6 et au 31/12. La Société de Gestion continue à encaisser les loyers après les dates d'arrêtés, ce qui permet de constater à la date de rédaction de ce Bulletin, un taux d'encaissement supérieur à 90 % des loyers attendus sur l'année 2020.

Principaux manques à gagner locatifs

Adresse	Type de surface	Surface vacante (m²)	Loyer annuel de marché HT/HC* (en K€)	Commentaires / Actions menées
122 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris (en indivision)	Bureaux	5 485	1864	Restructuration de l'immeuble en cours.
1 place de la Coupole - 92400 Courbevoie	Bureaux	4 500	1616	Immeuble en vente
12 rue d'Oradour sur Glane - 75015 Paris (en indivision)	Bureaux	3 204	1 312	Travaux de rénovation en cours
5/7 esplanade de La Défense - 92400 Courbevoie (via la SCI Hold)	Bureaux	1 819	988	Locaux en cours de commercialisation locative

^{*} Hors Taxes/Hors charges.

Principaux travaux en cours

Adresse	Type de surface	Surface (m²)	Montant HT* (en K€)	Date prévisionnelle fin de travaux	Nature des travaux
12 rue d'Oradour sur Glane - 75015 Paris (en indivision)	Bureaux	3 204	3 875	2T 2021	Rénovation immeuble
166 rue du Faubourg St-Honoré - 75008 Paris	Bureaux	1190	1 681	10/01/2021	Rénovation de plateau
11 rue du Rouvray - 92200 Neuilly-sur-Seine	Bureaux	1 450	1 232	08/01/2021	Rénovation de plateau

^{*} Hors Taxes.

Marché des parts

Marché primaire	Total année 2019	1er trimestre	2º trimestre	3º trimestre	4º trimestre	Total année 2020
Souscriptions						
Nombre de parts	1 532 789	613 870	86 435	89 007	176 802	966 114
Montant (en €)	453 685 454	184 061 500	26 276 240	27 058 128	53 747 808	291 143 676
Demande de Retraits						
Nombre de parts compensées	162 070	31 335	73 056	54 196	74 972	233 559
Montant (en €)	43 936 428	8 643 440	20 377 454	15 158 621	20 969 668	65 149 184
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	0	0	0

Rivoli Avenir Patrimoine

Marché de gré à gré

747 parts ont été echangées sur le marché de gré à gré au cours du 2° semestre 2020.

Modalités de souscription et de retrait

Souscription de parts

Depuis le 1er mars 2020 le prix de souscription est de 304 \in (commission de souscription incluse) et depuis le 1er juin 2020 le prix de retrait est de 279,70 \in .

Les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du sixième mois suivant la date de souscription.

Le minimum de souscription est de 1 part.

Retrait et cession de parts

Deux possibilités offertes aux associés :

1. Retrait des parts (vente des parts par l'associé) : s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur déterminé par la Société de Gestion (prix de souscription diminué de la commission de souscription).

La demande de retrait ne peut être satisfaite que si elle est compensée par des souscriptions.

Depuis le 29/05/2020, les demandes de retrait sont compensées par les souscriptions reçues (i) pendant la période de compensation en cours ou (ii)

dans les douze (12) mois précédents, dans la limite toutefois de la dernière variation de prix de souscription à la hausse (la "Période d'utilisation des souscriptions").

En l'absence de souscriptions suffisantes, pendant la Période d'utilisation des souscriptions, permettant de compenser les demandes de retrait, celles-ci pourront être, sur option du porteur de parts, traitées par prélèvement sur le fonds de remboursement dans les conditions de prix et de délais précisées dans la note d'information de la SCPI et dans la limite de la dotation effective du fonds de remboursement (30 millions d'euros à la date de parution du présent bulletin semestriel).

Un associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois et ne peut déposer un nouvel ordre de retrait que lorsque le précédent a été totalement satisfait ou annulé.

Les parts retirées perdent jouissance à compter du premier jour du mois suivant le retrait.

2. Cession des parts de gré à gré : s'effectue directement entre les associés et sans intervention de la Société de Gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui achète).

Performances

Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement, en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Taux de rentabilité interne (TRI) à 5 ans : 4,06 % Taux de rentabilité interne (TRI) à 10 ans : 6,93 %

Taux de distribution sur valeur de marché (1)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Distribution	10,50 €	10,80 €	10,80 €	11,18 €	11,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,73 €	13,00 €
dont revenus non récurrents en % (2)	nc	5,09 %	1,02 %	9,93 %	3,57 %	8,32 %	16,00 %	6,88 %	7,92 %	25,61 %	18,31 %
Prix n	301,36 € (7)	295,99 € (6)	289,82 € (5)	280,97 € (4)	278,00 €	265,41 € (3)	260,00€	260,00 €	260,39 €	232,25 €	216,65 €
Taux de distribution	3,48 %	3,65 %	3,73 %	3,98 %	4,14 %	4,71 %	4,81 %	4,81 %	4,80 %	5,48 %	5,99 %

(1) Correspond au dividende brut (non optant au PFL jusqu'en 2012) versé au titre de l'année n.

(2) Revenus non récurrents: Variation au Report à Nouveau (RAN) et distribution de Plus Value Immobilière (PVI). - (3) Le prix de souscription a evolué de 260 € à 278 € le 01/07/2015. - (4) Le prix de souscription a evolué de 278€ à 286€ le 01/05/2017.

(5) Le prix de souscription a evolué de 286 € à 292 € le 01/05/2018. - (6) le prix de soucription a évolué de 292 € à 298 € le 01/04/2019. - (7) le prix de souscription a évolué de 298 € à 304 € le 01/03/2020

Variation du prix moyen de la part frais et droits inclus sur l'année (8)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Prix n	301,36 €	295,99€	289,82 €	280,97€	278,00 €	265,41 €	260,00€	260,00€	260,39 €	232,25€	216,65 €
Variation n/n-1	1,81 %	2,13 %	3,15 %	1,07 %	4,74 %	2,08 %	0,00 %	-0,15 %	12,12 %	7,20 %	10,93 %

(8) Cette variation se détermine par la division de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1 par le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

A savoir ce semestre

■ Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE est prévue le **vendredi 25 juin 2021 à 14 h 00**.

En raison des incertitudes de la crise sanitaire, les modalités de tenue de l'Assemblée Générale seront précisées ultérieurement dans les convocations des Assemblées Générales et sur le site Amundi Immobilier.

Renouvellement du Conseil de Surveillance :

Madame Maëlle BRIENS, Messieurs Jean-Philippe RICHON et Dominique DUTHOIT ont été nommés par l'Assemblée Générale du 15/06/2018 pour un mandat de 3 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020. De plus un poste laissé vacant suite à la démission de Monsieur Pierre LE BOULERE est à pourvoir. Ainsi, 4 postes au total sont à pourvoir cette année.

Tout associé, répondant aux critères d'éligibilité rappelés ci-après, peut faire acte de candidature au Conseil de Surveillance, les membres sortants ayant la possibilité de se représenter deux fois.

Evolution du règlement intérieur du Conseil de Surveillance apportée lors du Conseil Surveillance de décembre 2020.

Les changements portent sur les éléments suivants et prennent effet dès le 1er ianvier 2021 :

- Etre détenteur de 80 parts minimum de la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE pour être candidat au Conseil de Surveillance au lieu des 10 parts actuelles.
- Instaurer une limite d'âge pour candidater au Conseil de Surveillance, à 77 ans, au lieu d'aucune limite d'âge actuellement.

Informations à fournir pour la candidature au Conseil de Surveillance :

Conditions d'éligibilité :

- Nombre minimum de parts : 80
- Age maximum: 77 ans au jour de la nomination ou du renouvellement
- Nombre de mandats maximum dans les SCPI : 5 (sans distinction de la Société de Gestion qui les gère)
- Mandats successifs dans la SCPI : 3 maximum

La lettre de candidature est à télécharger sur le site Amundi Immobilier - **Rubrique "Documents" de votre SCPI** et doit etre adressée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le **15 mars 2021** à :

Amundi Immobilier - Secrétariat Général Vie sociale - Madame Edwige JAMBAZIAN Bureau 91A - 05.J95 90 Boulevard Pasteur - CS 21564 75730 Paris Cedex 15 En cas de difficulté pour télécharger la lettre de candidature ou toute question relative aux mentions à renseigner, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse désignée ci avant.

Rivoli Avenir Patrimoine

Très important: si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception de votre candidature par mail dans un délai de 15 jours suivant votre envoi, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec nos Services:

- Tél.: 0820 04 10 30 - Mail: contact-immobilier@amundi.com

■ Optez pour la voie électronique aux Assemblées Générales de vos SCPI

Pour bénéficier de ce service, rien de plus simple : connectez-vous à votre Espace privé sur le site Amundi-Immobilier.com pour enregistrer votre accord; vous pourrez voter en ligne et retrouver toutes les informations utiles sur les Assemblées Générales des SCPI.

Si vous bénéficiez déjà du vote en ligne, vous n'avez rien à faire. Vous recevrez, comme tous les ans. votre convocation.

■ Le bulletin d'information de votre SCPI est désormais diffusé semestriellement depuis le 2° semestre 2019

L'information continue trimestriellement pour les 1^{er} et 3^e trimestres sur le site Amundi Immobilier. La prochaine information "L'essentiel de Rivoli Avenir Patrimoine du 1^{er} trimestre 2021" sera disponible fin avril 2021.

■ Informations fiscales pour vos déclarations de revenus 2020 et l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) au 01/01/2021

Elles seront disponibles sur votre Espace privé fin 1^{ere} quinzaine du mois d'avril et envoyées par voie postale au cours de la 2^e quinzaine d'avril.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus: les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles situés en France ou à l'étranger et des revenus financiers. Les revenus financiers sont issus du placement de la trésorerie ou de dividendes versés par les OPPCI (Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier) dans lesquels la SCPI a investi. S'agissant des revenus provenant des immeubles situés à l'étranger, ils sont imposés dans les pays où sont situés les immeubles, selon les conventions fiscales entre la France et ces pays. Afin d'éviter la double imposition, ils sont exonérés de l'impôt français sous réserve des règles dite du taux effectif ou du crédit d'impôt.

Plus-values immobilières:

- dans le cas de cession de parts, la Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la plus-value, impôt qui sera déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé,
- dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, l'établissement de la déclaration et le paiement de l'impôt correspondant à la plus-value réalisée sont aussi effectués par la Société de Gestion pour le compte de chacun des associés.

La Société de Gestion indique le montant des plus-values immobilières dans les informations fiscales annuelles adressées aux associés pour remplir leurs déclarations de revenus. Ces données sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C afin que l'Administration fiscale calcule le revenu fiscal de référence des contribuables

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : valeur IFI

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) est appliqué depuis le 1er janvier 2018 sur le patrimoine immobilier des personnes physiques. Il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1er janvier de l'année n. Chaque année, la Société de Gestion définit le ratio immobilier à appliquer à la valeur de référence. Pour les SCPI à capital variable, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de retrait retraitée de certains éléments.

PFU (Prélèvement forfaitaire unique)

Les revenus financiers ayant la nature d'intérêts perçus par la SCPI sont être soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % décomposée en un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % et en prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %.

À noter qu'il est possible d'opter, dans la déclaration des revenus, pour l'imposition au barème progressif de l'IR en lieu et place du PFU.

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes. L'acompte d'impôt sur le revenu prélevé lors du versement des intérêts au taux de 12,8 % doit être distingué de l'imposition finale à l'impôt sur le revenu.

Rivoli Avenir Patrimoine

Prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu : Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

- Pour les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés par prélèvements mensuels ou trimestriels sur le compte bancaire des contribuables.
- Pour les réductions d'impôt (investissement locatif de type Scellier ou Pinel) acquis au titre de 2020, une avance de 60 % est calculée sur la base de la situation fiscale de l'année antérieure. Elle est versée le 15 janvier 2021 sur le compte bancaire des contribuables et le solde est versé à l'été 2021.

Les revenus financiers (dividendes) et les plus-values immobilières réalisées par les SCPI ne sont pas concernés par le PAS.

Glossaire

Taux d'occupation financier : rapport entre le montant des loyers facturés et le total des loyers qui seraient facturés si l'ensemble du patrimoine était loué. La vacance financière correspond aux actifs : sans locataires, sous franchise de loyer, en travaux de restructuration et sous promesse de vente. Les locaux occupés comprennent à la fois les locaux loués sans franchise et les locaux loués sous franchise de loyer. Les locaux vacants sont composés des locaux en recherche de locataire, sous promesse de vente et en travaux de restructuration.

Franchise : négociation entre le bailleur et le locataire d'une gratuité de loyer pendant une période définie permettant notamment d'accompagner le locataire dans la prise en charge de la surface louée. Cet accompagnement commercial permet d'éviter au locataire un double loyer pendant la période des travaux d'aménagements, et couvre une partie de ces travaux et le coût du déménagement.

Valeur de réalisation : somme de la valeur vénale des immeubles et de la valeur des autres actifs et passifs en tenant compte des plus-values latentes sur actifs financiers.

Prix de souscription (prix d'achat) : déterminé par la Société de Gestion et payé par l'acquéreur, il s'entend frais inclus.

Prix de retrait (prix de vente) : déterminé par la Société de Gestion, il s'entend net de frais.

SCI: Société Civile Immobilière.

OPPCI: Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier.

Immeubles : cela inclut les immeubles livrés et en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement)

Plus d'informations

Rendez vous sur le site amundi-immobilier.com



Connectez-vous sur votre espace privé

- Retrouvez votre portefeuille, vos ordres, vos duplicatas d'informations fiscales annuelles archivées, et tous les documents au'Amundi Immobilier vous envoie périodiquement.
- Optez pour ne plus recevoir les informations en mode papier.

Pour y accéder c'est simple : cliquez sur le bouton " 🔒 CONNEXION Espace privé" et saisissez votre référence client Amundi Immobilier.



Besoin d'aide? Retrouvez Antoine sur le site "Aide en ligne" pour

- Répondre à vos questions sur les produits, actualités, calendriers (fiscalité, Assemblée Générale ...).
- Accéder à un grand nombre de documents.

Retrouvez toutes les informations sur vos SCPI dans la Rubrique "Nos produits"

Contactez Amundi Immobilier



associe-amundi-immobilier@amundi.com



0820 04 10 30 - lundi-vendredi (8h30/17h30) (0,12 €/mn + coût d'un appel)



Amundi Immobilier - Gestion des associés TSA 56003/26906 VALENCE Cedex

RIVOLI AVENIR PATRIMOINE: Visa AMF SCPI n°12-18 du 24/07/2012, n° 17-13 du 05/05/2017 et n°18-26 du 28/09/2018 et visa n°20-02 du 24 janvier 2020.

Amundi Immobilier: 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 - France - Site internet: www.amundi-immobilier.com/ Société Anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033. Conception graphique : art'6 - Crédit photo : MyPhotoAgency

